

30 novembre 1998

**DECLARATION DE L'UNICE SUR LES RELATIONS ENTRE L'UKRAINE
ET L'UNION EUROPEENNE**

I. Introduction

1. L'Ukraine est un pays qui présente un potentiel économique significatif. Ainsi que le montrent les chiffres qui suivent, les relations de l'Union européenne avec l'Ukraine sont importantes pour le développement économique et politique des deux parties. L'UNICE s'inquiète de plus en plus de la situation économique en Ukraine, surtout depuis la crise russe. L'Ukraine n'a pas encore, à ce jour, entrepris les réformes économiques suffisantes pour restructurer son économie et son industrie afin de rendre celles-ci compétitives sur les marchés occidentaux, et par là limiter sa dépendance vis-à-vis de la Russie. Le danger est que le pays ne puisse honorer ses dettes et soit entraîné vers une instabilité politique et économique. Des réformes en vue de créer une économie libre de marché sont urgentes, mais restent souvent freinées par des conflits entre l'exécutif et le législatif (RADA).

L'UNICE se réjouit des nouvelles étapes concrètes décidées lors du premier sommet UE-Ukraine, à Vienne, le 16 octobre 1998, afin de renforcer les relations entre les deux parties, soutenir le processus de réforme en cours, accélérer les progrès dans le rapprochement des lois ukrainiennes avec la législation européenne et la suppression des barrières aux échanges et aux investissements, et faciliter l'intégration complète de l'Ukraine dans le système économique international.

2. L'Ukraine possède une main-d'œuvre très instruite, un vaste marché de 50 millions de consommateurs, des terrains agricoles fertiles, 5 % des ressources minérales mondiales, une position géographique stratégique proche des marchés européens. Elle offre également une situation politique relativement stable, contrairement aux autres pays de la région, et des résultats crédibles en matière de protection des droits de ses minorités.
3. L'Ukraine, avec un PIB d'environ USD 92,5 milliards (en 1996; la croissance du PIB en 1997 était de - 4 %), est le troisième bénéficiaire des flux d'investissements étrangers directs dans les Nouveaux Etats Indépendants -NEI- (USD 500 millions), après la Russie et le Kazakhstan. A l'heure actuelle, l'Union européenne est son principal client, son principal fournisseur de biens et services et un investisseur majeur dans la région.
4. Après la Russie, l'Ukraine est le principal partenaire commercial de l'Union parmi les NEI. Les derniers chiffres disponibles (janvier – juin 1997) montrent que les exportations de l'UE vers l'Ukraine représentent environ 11 % des exportations totales de l'UE vers les NEI. Au cours de la même période, les importations de l'UE en provenance d'Ukraine représentaient 6 % des importations totales de l'UE en provenance des NEI.

En 1996, les exportations de l'UE vers l'Ukraine ont atteint ECU 2.620 millions, soit une augmentation de 17 % par rapport à 1995. Les principaux produits exportés sont des machines, des machines-outils et des produits électriques. Pour la même période, les importations de l'UE en provenance d'Ukraine ont atteint ECU 1.453 millions, essentiellement en produits métalliques et agricoles. Ces tendances se sont poursuivies en 1997.

II. La réforme en cours demeure insuffisante et sa mise en oeuvre se fait de manière tardive

5. L'Ukraine, comme la plupart des anciens pays socialistes, s'est lancée dans un programme de réformes basé sur trois piliers: stabilisation macro-économique, privatisation et libéralisation des marchés.
6. Le rythme des privatisations est insatisfaisant, surtout par rapport aux pays associés d'Europe centrale et orientale. La privatisation des grandes industries est lente dans des secteurs comme l'énergie, les télécommunications, les mines, la métallurgie et la chimie. La réforme agraire et la privatisation des entreprises agro-industrielles doivent également être accélérées.
7. Le secteur bancaire, qui canalise l'épargne vers l'investissement, est largement inefficace, sous-développé et confronté à de graves problèmes tels que le manque de concurrence et, de ce fait, des taux d'intérêt élevés, des portefeuilles faibles, une surveillance inadéquate, un manque de transparence et de confidentialité. Des réformes plus radicales sont nécessaires, pour une meilleure flexibilité et une efficacité accrue des services bancaires.
8. De grands progrès ont été accomplis dans le régime régissant les transactions extérieures, et il importe d'éviter la réintroduction de restrictions sous la forte pression des groupes protectionnistes.
9. Des progrès ont été réalisés afin de réduire l'inflation et de stabiliser la monnaie, au prix cependant d'une augmentation des arriérés de salaires et de pensions. De nouvelles mesures devraient être prises en faveur d'une austérité budgétaire et d'une politique monétaire plus restrictive.
10. Le pays est confronté à un problème majeur, à savoir sa forte dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie. La dette extérieure s'élevait à USD 8 milliards en 1996, dont la moitié due à la Russie et au Turkménistan.
11. Au cours des trois dernières années, le gouvernement ukrainien a pris plusieurs mesures réglementaires importantes de nature à jeter les bases de la définition d'un cadre réglementaire, indispensable pour étayer le passage du pays à l'économie de marché. Le secteur privé est insuffisamment développé, en raison de la concurrence déloyale exercée par les entreprises d'Etat et le caractère peu propice du cadre juridique et réglementaire. La structure du marché demeure monopolistique, avec une forte concentration sur un petit nombre d'entreprises. L'Union européenne devrait insister sur l'adhésion de l'Ukraine aux règles internationales en vigueur en matière de subventions, ainsi que sur le développement et la mise en oeuvre de la concurrence en accord avec les règles européennes.

III. Améliorer l'environnement des entreprises en Ukraine

12. Le renforcement des échanges, des investissements et de la coopération économique avec l'Ukraine revêt une importance majeure pour les milieux d'affaires européens. La libéralisation des investissements doit aller de pair avec une application effective du cadre régissant les investissements étrangers et la croissance d'un secteur privé dynamique.
13. L'UNICE est d'avis que le gouvernement ukrainien doit, de façon urgente, s'attacher aux questions suivantes:
 - a) Création d'un cadre juridique et réglementaire transparent, stable, fiable et cohérent, de nature à attirer les investisseurs. Plus particulièrement:

- un cadre amélioré en ce qui concerne l'acquisition de terrains, l'élimination de toute ambiguïté en matière de droits de propriété et la transférabilité de la propriété privée;
 - le règlement des différends et le traitement des recours administratifs;
 - un mécanisme crédible et efficace pour l'exécution des contrats;
 - un droit des sociétés et un registre assurant la protection de tous les actionnaires.
- b) Accélération de la réforme économique, de la libéralisation, de la privatisation et de la déréglementation des marchés et prix au niveau national.
 - c) Simplification des procédures de contrôle douanier, harmonisation progressive des règles douanières, notamment des règles d'origine, et rapprochement effectif des procédures d'administration douanière entre l'Ukraine et l'Union européenne.
 - d) Accélération du processus de suppression de toutes les restrictions aux exportations (quotas et licences); réduction des tarifs, surtout sur certains produits (tels que l'eau en bouteilles, les jus de fruits et les agrumes).
 - e) Réduction des procédures bureaucratiques pour l'inspection des importations, surtout pour les marchandises périssables comme les fruits et légumes.
 - f) Les exigences en matière de certificats et licences d'importation devraient être spécifiées à l'avance, en toute transparence, et ne devraient pas être soumises aux fréquentes modifications des règlements et procédures. Réduction du grand nombre de certificats divers exigés surtout pour certaines catégories de produits comme les aliments, les équipements électriques et électroniques, les matériaux de construction et les produits agro-chimiques, les produits chimiques ménagers. La nécessité d'harmoniser les exigences techniques et procédures de certification des véhicules à moteur avec le droit communautaire est également une priorité.
 - g) Respect des règles internationales de normalisation et certification.
 - h) Protection totale de la propriété intellectuelle.
 - i) Lutte contre la corruption active et passive, surtout dans l'administration publique.
 - j) La législation sur les faillites doit être renforcée et appliquée rigoureusement et rapidement.
 - k) Exécution des décisions judiciaires afin de stimuler la confiance des investisseurs.
 - l) Adoption d'une procédure transparente pour les marchés publics.
 - m) Adoption d'un système fiscal transparent et stable, au lieu du mécanisme actuel caractérisé par l'incohérence. Des décisions et décrets législatifs sont publiés par des organisations gouvernementales différentes, sans aucune coordination. Les législations contradictoires et l'incohérence dans leur mise en œuvre ont entraîné une rapide augmentation de la fraude fiscale.
 - n) Accélération du processus d'immatriculation des nouvelles entreprises, qui habituellement est complexe et exige un temps considérable. Il y a chevauchement des responsabilités entre les différents ministères, d'où des dépenses imprévues, totalement indépendantes des frais d'immatriculation déjà élevés. Selon une récente étude du Centre international d'études politiques, l'immatriculation demande en moyenne de 26 à 55 jours, mais peut dans la pratique s'élever jusqu'à 270 jours.

- o) Conformité des pratiques comptables ukrainiennes avec les principes admis au niveau international. Il devrait être rendu obligatoire de publier les informations financières et opérationnelles essentielles des entreprises inscrites dans un répertoire public, selon les normes comptables occidentales. Des procédures d'audit indépendantes devraient être exigées et garanties.
- p) Développement des infrastructures, surtout des réseaux de transport, des télécommunications et des ports.
- q) En outre, en ce qui concerne les obstacles spécifiques aux échanges de produits de l'industrie automobile, il est intéressant de noter que des droits d'accises élevés frappent les voitures particulières et qu'une TVA de zéro s'applique aux ventes d'automobiles produites en Ukraine, de même qu'aux intrants importés.
- r) Une brève liste d'actions immédiates devrait comprendre les priorités absolues suivantes:
- mesures immédiates en faveur des réformes, des privatisations et de la libéralisation de l'économie;
 - un système d'échanges ouvert, conforme aux règles et réglementations de l'OMC en la matière;
 - mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et fiscal afin d'intensifier les flux de capitaux étrangers et de favoriser le développement du secteur privé.
- 14.** Une attention particulière devrait être attachée aux difficultés rencontrées par les investisseurs étrangers pour rapatrier leurs capitaux et bénéfices, ainsi que pour les transferts de fonds en devises convertibles.
- 15.** Du point de vue du développement durable, l'environnement est un facteur d'une importance cruciale entre l'Union européenne et l'Ukraine. Des problèmes doivent être résolus, tels que la protection du milieu marin, le traitement des déchets toxiques, la lutte contre la désertification, le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, etc.
- 16.** Les activités liées à l'énergie sont également un vaste domaine de coopération économique et entre les entreprises. Les projets communs doivent être encouragés dans le cadre des réseaux énergétiques transeuropéens.
- 17.** L'extension des réseaux transeuropéens est également nécessaire pour améliorer les liaisons inter-régionales qui favorisent le développement et l'accès aux divers modes de communication. La coopération dans ce domaine, qui présente un important potentiel d'activités économiques, devra jouer un rôle croissant dans la mise en place d'un réseau de transport global efficace.
- 18.** L'UNICE reconnaît que davantage d'actions doivent être engagées du côté de l'Union européenne pour mieux ouvrir les marchés européens aux produits que peuvent offrir les Ukrainiens. Les entreprises européennes doivent faciliter ce processus.

IV. Politiques et mesures d'appui aux activités des entreprises

19. L'UNICE est favorable à l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et l'Ukraine, et elle soutient les efforts de l'Ukraine en vue de rejoindre l'Organisation mondiale du commerce. La Commission européenne doit poursuivre ses négociations avec l'Ukraine dans le plein respect des règles et disciplines de l'OMC, à des conditions incluant les principes du traitement national, de la nation la plus favorisée et de la proportionnalité.
20. L'UNICE est également favorable à la mise en œuvre du Protocole d'accord de 1995 (qui comprend l'engagement de l'Ukraine de réformer son secteur énergétique) et à l'adoption de mesures accompagnant la mise en œuvre de l'engagement pris par l'Ukraine de fermer Tchernobyl d'ici l'an 2000.
21. La promotion et la modernisation des PME sont des aspects importants du développement économique. Les PME ont besoin d'assistance dans les domaines suivants:
 - accès aux marchés européens;
 - accès au financement;
 - obtention de services de consultants fiables;
 - alliances stratégiques;
 - déréglementation et simplification.
22. L'Union européenne et le gouvernement ukrainien sont invités à prendre une série de mesures en vue d'associer le secteur des entreprises d'Ukraine en termes de participation des entreprises locales aux projets impliquant des entreprises européennes. Ces mesures doivent comprendre un accès aisé à des financements intéressants et à la formation à la gestion.
23. Les organisations patronales des pays européens, avec leurs homologues en Ukraine, pourront jouer un rôle important de catalyseur des initiatives des entreprises. Il est nécessaire d'organiser des programmes de formation à l'intention des acteurs de l'entreprise, en particulier en matière de gestion, commercialisation, innovation, contrôle de la qualité, joint ventures et progrès technologiques. L'UNICE attache une grande importance au renforcement de la coopération entre les fédérations industrielles européennes et les organisations professionnelles d'Ukraine dans les domaines de la formation, de la promotion de programmes communs, de la communication et des services aux entreprises. En particulier, les entreprises européennes devraient être prêtes à offrir une formation en entreprise à des jeunes cadres Ukrainiens.
24. La Commission européenne doit lier toute mesure future de soutien, aussi étroitement que possible, aux entreprises ou à leurs organisations. Dans ce contexte, l'UNICE est d'avis que:
 - a) la création d'un fonds européen de capital-risque soutiendra les *joint ventures*, fusions et acquisitions européennes et ukrainiennes;
 - b) la création d'une autorisation administrative unique en matière douanière facilitera les efforts des investisseurs étrangers pour développer une activité en Ukraine;

- c) la recherche et l'identification de partenaires locaux solvables sont une entrave aux entreprises européennes désireuses de développer une activité d'entreprise en Ukraine; c'est pourquoi il est proposé de mettre en place un mécanisme pour aider les entreprises européennes à accéder aux informations sur les partenaires locaux, la conjoncture et le climat des affaires, les perspectives du pays, ainsi que toute autre information nécessaire aux exportateurs et investisseurs européens potentiels;
- d) la Commission européenne devrait fournir une assistance technique pour améliorer le fonctionnement et la surveillance du système bancaire;
- e) des programmes de formation devraient être introduits sur les questions pratiques du commerce international;
- f) les programmes de l'Union européenne ne devraient pas être centrés exclusivement sur le soutien de *joint ventures* entre partenaires européens et locaux, mais également sur les *joint ventures* entre partenaires européens.

V. Conclusion

- 25. L'Ukraine reste un pays de grandes richesses humaines et matérielles, à la frontière de plusieurs pays candidats d'Europe centrale et orientale. Pour que l'Union européenne et l'Ukraine réalisent leur grand potentiel de croissance mutuelle, d'importantes réformes juridiques et administratives doivent être menées à bien, pour supprimer les nombreux obstacles au commerce et à l'investissement qui demeurent en Ukraine. A cet égard, l'assistance de l'Union européenne ne peut être efficace qu'à la condition d'être exercée avec le plein accord, l'étroite coopération et le soutien actif des autorités ukrainiennes, et en concertation avec les entreprises des deux côtés.
- 26. L'UNICE est vivement préoccupée par le risque de crise économique en Ukraine, similaire à celle que connaît la Russie. Le gouvernement devrait engager sans retard les réformes structurelles nécessaires à la bonne transition du pays vers une économie compétitive qui attirera les investisseurs étrangers et contribuera au processus de modernisation.
- 27. L'UNICE attache également une grande importance au renforcement des relations avec la Commission européenne, par l'échange d'informations sur l'Ukraine et les problèmes rencontrés par les entreprises européennes dans ce pays, en vue d'actions conjointes efficaces.
- 28. L'UNICE souhaite discuter ses recommandations avec les institutions communautaires, en vue de renforcer sa coopération dans le cadre de l'accord de partenariat.